



## casier judiciaire vierge ou pa?

Par **sabrinatchuss**, le **23/07/2009** à **13:29**

Bonjour, a tous

voilà j'ai un problème je dois faire une demande de visa pour le Royaume Uni et pour cela je dois avoir un casier judiciaire vierge or j'en ai car il y a 4 ans de ça j'ai planté un gars suite à des menaces très graves et harcèlement sexuel j'étais en garde à vue et j'étais jugé quelques temps plus tard par un juge d'enfants mais je n'ai pas eu de condamnations le gars n'a pas porté plainte. mon avocate à ce moment là m'a dit que je devais attendre 3 ans après les faits pour faire une demande d'effacement de mon casier auprès du Procureur de la République, ce que j'ai fait et voilà ce qu'on m'a répondu: "votre lettre a retenu toute mon attention, mais le casier judiciaire B2 vous concernant ne porte pas mention de condamnations prononcées par le tribunal correctionnel de Bobigny.

Aussi, je ne peux accueillir votre requête, qui est sans objet.  
je procède donc au classement de votre dossier"

j'attends vos réponses merci